



Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 1/10

La Cadière d'Azur le 24 avril 2020

Référence RJ/RD

COVID – 19

Dans cette période de crise sanitaire, je tiens à souligner, ma profonde gratitude aux agents communaux mobilisés pour assurer la continuité du Service Public.

La Résidence autonomie « Sainte – Madeleine » dont le service est assuré 24h/24, 7j/7 et montre son professionnalisme, son dévouement et son engagement remarquable.

Vivement saluer le magnifique élan de solidarité Cadiériens des couturières bénévoles mobilisées pour confectionner, avec ardeur, des masques en tissus.

Je tiens à remercier les personnels de santé, celles et ceux qui assurent la sécurité, sans oublier toutes les personnes qui bravent le risque sanitaire en soutien de tous les autres.

...et toujours soyons prudents et respectueux des gestes barrières et du confinement.

Prenez soin de vous, des vôtres et des autres !

Le Maire

René JOURDAN





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 2/10

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Banque Alimentaire du Var.

- Dans le cadre de la crise alimentaire liée à la pandémie Covid - 19, une convention de partenariat a été signée le 21 avril 2020 avec la banque alimentaire du Var.
- La Municipalité et le Centre Communal d'Acton Sociale (CCAS) est entièrement mobilisé pour qu'à la crise épidémique ne s'ajoutent pas des drames sociaux.
- L'identification de nouveaux besoins et le maintien de l'aide alimentaire sont des priorités pour nos administré.e.s les plus précaires face à la crise épidémique.
- Pour plus d'efficacité, nous poursuivons avec la Municipalité en coordination avec la Banque Alimentaire du Var cette aide, et, nous avons mis en œuvre des actions nécessaires pour que la Solidarité continue de protéger nos administré.e.s les plus vulnérables.





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 3/10

Réouverture des Etablissements scolaires ?

- Le Président de la République a annoncé que les Etablissements scolaires pourront ouvrir leurs portes à partir du 11 mai prochain.
- Le Ministre de l'Éducation nationale a précisé que ce retour sera progressif et que l'école ne sera pour autant, pas obligatoire à cette date et, des pistes de travail ont été présentées mardi 21 avril 2020 devant la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée Nationale.
- Nous sommes dans l'attente de plus de précisions, de réponses claires sur les prérogatives sanitaires, de garanties de protection de la santé des enfants, des familles, des enseignants et de tous ceux qui travaillent dans les établissements scolaires
 - les incertitudes sur l'accueil des enfants dans des conditions de sécurité sanitaires optimum, sont nombreuses.

Les associations

Mesures de sécurité à respecter pendant les activités de bénévolat

- Les activités nécessitant des déplacements sont strictement encadrées.
- Seuls les bénévoles des structures d'aide d'urgence aux publics vulnérables pourront poursuivre leurs activités en extérieur. Les autres associations (culture, sport, éducation, environnement...) devront reporter leurs activités, ou les adapter, par exemple en utilisant des outils en ligne.
- Les bénévoles, comme tous les citoyens, sont tenus de respecter, dans l'exercice de leurs missions bénévoles, l'ensemble des directives du gouvernement, et notamment les gestes barrières.
- Chaque association est responsable du respect des consignes sanitaires dans les activités qu'elle met en place.





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 4/10

Les associations (suite)

- Comme l'ensemble des citoyens, chaque bénévole devra être en mesure de montrer aux forces de l'ordre une attestation de déplacement dérogatoire signée et datée lors de ses déplacements.
- Si l'engagement a eu lieu à travers la plateforme de la réserve civique jeveuxaider.gouv.fr pour lutter contre le COVID, le bénévole devra remplir cette attestation et cocher la case « participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ».
- Si l'engagement se déroule dans une association en dehors du cadre de la réserve civique, le bénévole devra cocher la case « déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants ».

La Poste

- Le bureau de poste situé au 10 rue Gabriel Péri, 83740 La CADIÈRE D'AZUR est ouvert du mardi au vendredi de 9h à 12h.

Les déchetteries

- Afin de lutter contre les dépôts sauvages et les brulages, et donc limiter les rejets de particules fines dans l'air tout en permettant aux habitants de respecter leurs obligations de débroussaillage, le Président de la CASSB a pris la décision de rouvrir les déchetteries à compter du jeudi 23 avril.
- Cette réouverture concernera l'ensemble des déchetteries fermées depuis la mi-mars pour répondre aux exigences de confinement de l'État comme tous les sites non vitaux.





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 5/10

Les déchetterie (suite)

- Conformément aux mesures de confinement en vigueur, l'usager devra impérativement être muni de son attestation de déplacement dérogatoire renseignée au motif de « déplacements pour effectuer des achats de première nécessité » et porter un masque de protection. Le personnel des déchèteries portera également masque, gants et disposera de solution hydroalcoolique.
- Pour garantir la sécurité et le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, tant pour le personnel que pour les usagers, les accès seront limités à 3 véhicules (Signes, Bandol, Sanary) et 4 véhicules (Le Beausset, Saint-Cyr) au maximum, en même temps, au sein de chaque déchèterie suivant la configuration des lieux.
- Un filtrage et un contrôle seront donc opérés à l'entrée de chaque déchèterie pour limiter les flux.
- Toutefois, il est possible que l'ouverture des déchèteries provoque, dans un premier temps, un flux plus important qu'à la normale et donc une gêne possible sur la voie publique.
- De plus, il est rappelé que les déchèteries de la CASSB ne sont ouvertes, à ce jour, qu'aux particuliers résidents sur le territoire de la CASSB (La Cadière d'Azur, Riboux, Le Castellet, Le Beausset, Evenos, Signes, Sanary, Bandol et Saint - Cyr).





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 6/10

Information pour les professionnels (source Agglo-sudsaintebaume.fr)

- L'Observatoire Régional des déchets Provence Alpes Côte d'Azur recense les installations accueillants des déchets issus des chantiers du BTP et des déchetteries accueillant des déchets d'activités économique : <http://www.ordeec.org/a-la-une/detail/info-covid-19-30-03-20installations-accueillants-des-dechets-issus-de-chantiers-du-btp>

Point de vigilance : retrait des gants jetables et nettoyage des gants réutilisables



1. **Pincer** le gant au niveau du poignet **en évitant de toucher la peau** et **retirer** le gant.
2. **Garder** le gant au creux de la main gantée et **glisser** le doigt à l'intérieur du 2^{ème} gant et **retirer** le gant.



1. **Mouillez-vous** les mains **gantées** avec de l'eau puis **savonner** en insistant sur **le dos et entre les doigts**.
2. **Rincez-vous** les mains gantées **sous l'eau** puis **Séchez** avec un **essuie-main** à usage unique.
3. **Tirez** sur les doigts d'un gant pour le **faire glisser**. **Tirez** sur le **deuxième gant**.
4. Les **suspendre** pour les faire sécher



Se laver les mains selon la procédure habituelle à chaque changement de gant



Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 7/10

Point de vigilance : retrait des gants jetables et nettoyage des gants réutilisables (suite)



Jeter ses gants ou le papier dans une poubelle prévue à cet effet.
(poubelle fermée / sac plastique fermable)

→ Déchets : ne pas mettre dans la poche, ne pas apporter à la maison

A titre indicatif : gestes à adopter chez soi en période de confinement

Désinfection des surfaces

- Pour être efficace contre le Covid-19, les produits utilisés doivent être virucides selon la norme EN 14476 .
- Attention, les lingettes que l'on peut trouver dans le commerce ne sont pas forcément virucides. De plus, un temps de contact indiqué sur le mode d'emploi est nécessaire pour que le produit soit efficace.

Précaution : si vous ou un membre de votre famille êtes atteints ou avez des symptômes pouvant faire penser au Covid-19, penser également à :

- Surveiller la température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires...).
- Limiter les contacts dans une même pièce avec la famille (distance minimale de 1 m).
- Privilégier des cycles de lavage du lave-vaisselle à plus de 60°C.





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 8/10

Précaution (suite) : si vous ou un membre de votre famille êtes atteints ou avez des symptômes pouvant faire penser au Covid-19, penser également à :

- Privilégier le lavage du linge avec un cycle d'au moins 60°C pendant au moins 30 minutes pour les textiles le permettant.
- Aérer votre logement deux fois par jour et au minimum 10 minutes.
- Abaisser l'abattant des cuvettes de vos toilettes avant de tirer la chasse d'eau afin d'éviter l'émission de gouttelettes et passer une lingette désinfectante sur l'abattant après usage si vous soupçonnez être contaminé.
- Retirer les serviettes essuie-main tissu et y mettre des papiers absorbants jetables.

Faire les courses

- Sortir avec votre attestation dérogatoire de déplacement et une pièce d'identité.
- Respecter les mesures barrières : faites les courses seul – respecter la distance de 1m avec les autres personnes (favoriser le commerce de proximité).
- Attention, pendant les courses, ne vous touchez pas le visage
- Mettre les courses dans votre voiture, ranger le chariot et avant de rentrer dans votre véhicule se désinfecter les mains avec du gel hydroalcoolique.
- Se relaver les mains une fois chez soi, puis décharger les courses.
- On peut laisser reposer ses courses quelques heures.
- Pour les produits frais qui se conservent au réfrigérateur, il faut retirer le suremballage et nettoyer les produits avec un papier essuie-tout humide avant de les ranger.
- Lavez-vous les mains soigneusement avant et après chaque manipulation.

Le réfrigérateur ou le congélateur ne détruit pas le virus.





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 9/10

COVID-19 : ayez le réflexe numérique pour vos démarches ! (source Ministère de l'intérieur/Gendarmerie nationale)

En ces temps de confinement, nécessaire dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, le service public propose à la population différentes plateformes permettant d'effectuer des démarches en ligne, depuis l'accès à des informations jusqu'au signalement ou à la pré-plainte en ligne.

Pré-plainte en ligne : [https:// www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

Déposer une plainte pour atteinte aux biens ou un fait discriminatoire dont l'auteur est inconnu. Un rendez-vous est ensuite fixé avec l'utilisateur pour signer sa plainte.

Malveillance sur internet : <https://www.cybermalveillance.gouv.fr>

Je suis victime de spam électronique, piratage d'un compte, hameçonnage, rançongiciels, faux sites de vente en ligne, fausse petite annonce, etc.

Signalement sur internet : <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Pédophilie, pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, terrorisme, escroqueries... Signalez un contenu suspect ou illicite avec PHAROS.

Violences sexuelles et sexistes : <https://www.signalement-violences-sexuelles-sexistes.gouv.fr>

Pour que les internautes, victimes ou témoins de violences sexuelles et sexistes, signalent les faits aux forces de sécurité intérieure, et pour offrir un accompagnement personnalisé aux victimes vers les associations partenaires et les services d'enquête.

Fraude à la carte bancaire :

PERCEVAL : les internautes signalent en ligne un usage frauduleux de leur carte bancaire, après y avoir fait opposition et lorsqu'ils sont toujours en possession de leur carte. Un récépissé est délivré favorisant les démarches de





Municipalité de la CADIÈRE D'AZUR

LETTRE INFO N° 6,

Le Maire

Page 10/10

remboursement auprès de sa banque.

**Covid-19 : ayez le réflexe numérique pour vos démarches ! – suite-
(source Ministère de l'intérieur/Gendarmerie nationale)**

- **Trouver une brigade ou un commissariat :**
<https://www.interieur.gouv.fr/contact/contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police>
Localiser et contacter un service de gendarmerie ou de police assurant un accueil des victimes.

Brigade numérique : **<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/A-votre-contact/Contacter-la-gendarmerie/Discuter-avec-la-brigade-numerique>**
Pour toute situation non-urgente, échanger par messagerie instantanée avec un gendarme, qui répond 24h/24 et 7j/7, aux questions des usagers et peut accompagner vers les téléservices ou vers les unités territoriales.

CORONAVIRUS : **<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**
Accéder aux informations officielles et aux attestations.

